

Accident ayant coûté la vie à un enseignant le 10 septembre 2019 au village Mfang (Kango)

**Le conducteur écroué à Gros-Bouquet**

Styve Claudel ONDO  
MINKO  
Libreville/Gabon

LES éléments de la brigade-centre de gendarmerie de Kango ont procédé, vendredi dernier, au déferrement de Romuald Assengoghe devant le parquet du tribunal de première instance de Libreville. Ce Gabonais d'une trentaine d'années est l'auteur de l'accident de la circulation ayant coûté la vie, ce mardi 10 septembre 2019, à un enseignant, Marius Nguema Ovono (lire l'Union du vendredi 13 septembre 2019). Au terme de l'audition, le mis en cause a été placé en détention préventive à la prison centrale de Gros-Bouquet, en attendant sa comparution à l'audience de flagrant délit du tribunal correctionnel pour homicide involontaire. Au lendemain du drame,



Romulad Assengoghe séjourne actuellement à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet dont voici l'entrée principale.

nombreux sont ceux qui pensaient que des faits de corruption avaient eu raison de la procédure judiciaire instruite par

le procureur de la République de Libreville. Il n'en est rien finalement. En effet, apprend-on du côté des Officiers de police

judiciaire (OPJ) en charge du dossier, ladite procédure a dû être suspendue à la demande de la famille du défunt Marius Nguema

Ovono. **TRAGIQUE ACCIDENT** • "Nous ne pouvions pas déférer le mis en cause devant le procureur, sans

avoir préalablement auditionné toutes les parties. Les parents de l'enseignant décédé avaient émis le souhait de leur laisser la possibilité de terminer les obsèques, dans la province du Woleu-Ntem. Ce que les enquêteurs ont accepté, avant de relancer le dossier dès que toutes les conditions ont été réunies", confie un gendarme proche de la direction des investigations de la brigade centre de Kango. Pour rappel, la nuit du tragique accident, le véhicule conduit par Marius Nguema Ovono a des défaillances mécaniques, à la hauteur du village Mfang, dans le département du Komo-Kango. Après s'être rangé sur le côté, l'enseignant qui rentre à Kango se met à monter les vitres de son automobile, quand il est mortellement fauché par un Toyota double cabine, au volant duquel se trouve Romuald Assengoghe. Et ce, à la faveur, semble-t-il, d'un dépassement mal négocié.

Photo : AEE/ L'Union

Lutte contre le braconnage et le trafic de trophées d'espèces intégralement protégées

**Incarcéré au Peloton pour détention et commercialisation d'ivoire**



Le suspect Ndzang Mindzeme Norbert et...



... sa marchandise illicite.

Photo : Alexis Ndong Sima

Photo : Alexis Ndong Sima

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

UN compatriote âgé de 51 ans, Norbert Ndzang Mindzeme, se trouve depuis quelques jours dans les liens de la prévention à la prison centrale d'Oyem pour trafic d'ivoire. L'antenne provinciale de la Police judiciaire (PJ) du Woleu-Ntem, en collaboration avec l'Organisation non gouvernementale (ONG) Conservation et Justice, et l'appui de la direction provinciale des Eaux et Forêts du Woleu-Ntem, a, en effet, pris ce natif du village Ngone, dans le département de Haut-Ntem dont Minvoul est le chef-lieu, en flagrant délit de

détention de 6 pointes d'ivoire qu'il s'appropriait à commercialiser dans un hôtel d'Oyem. Comme cela arrive depuis un moment un peu partout, c'est un indic qui met les agents de l'ONG Conservation et Justice au parfum, en leur apprenant que Norbert Ndzang Mindzeme, chasseur très connu dans le département du Haut-Ntem, vient de quitter Minvoul avec dans ses bagages des pointes d'ivoire, pour les écouler auprès d'un client à Oyem. L'informateur va jusqu'à donner le lieu de la transaction: un hôtel au quartier La Vallée. À la suite de quoi l'ONG saisit la Police judiciaire et la direction provinciale des Eaux et Forêts. C'est ainsi qu'une opération conjointe

est organisée pour mettre hors d'état de nuire le présumé délinquant. Et lorsque ce dernier arrive à son lieu de rendez-vous à Oyem, à la place du client avec qui il doit traiter affaire, ce sont plutôt des Officiers de police judiciaire (OPJ) qui le cueillent. En procédant à une fouille dans sa chambre, les enquêteurs trouvent, dans un grand sac de voyage, 6 défenses d'éléphants dont 2 coupées en deux morceaux chacune, soigneusement emballées. Interpellé, puis conduit au poste de police sous bonne escorte, Norbert Ndzang Mindzeme est placé en garde à vue pour les nécessités d'enquête. Lors de l'interrogatoire, il passe aux aveux. Les OPJ apprendront ainsi que les

pointes d'ivoire en question étaient cachées dans une rivière, chez Ndzang Mindzeme à Ngone, depuis deux ans, et que l'intéressé attendait le moment propice pour déjouer la traque de la justice et des défenseurs de la faune, contre les chasseurs d'éléphants et les trafiquants des pointes d'ivoire et des espèces intégralement protégées. Présenté devant le procureur de la République, Norbert Ndzang Mindzeme a, après audition, été inculqué pour détention et commercialisation d'ivoire – délit prévu et puni par l'article 579 du Code pénal – puis placé sous mandat de dépôt au pénitencier du Peloton, en attendant son procès.

**Les faits d'ailleurs**

**Un tueur en série avoue avoir tué 93 femmes**  
Samuel Little purge actuellement une peine de prison à vie pour les meurtres de trois femmes à Los Angeles (USA), entre 1987 et 1989. Les malheureuses ont été battues et étranglées. Cet ancien boxeur, âgé aujourd'hui de 79 ans, a avoué hier avoir assassiné 93 autres femmes. Il a dessiné à la main ses victimes que le FBI tente maintenant d'identifier. Ces tueries ont été perpétrées entre 1970 et 2005. Si, pour l'heure, les enquêteurs fédéraux ont confirmé 50 de ces meurtres, ils jugent également crédibles les confessions filmées du tueur qui raconte en détail les faits. Face à chaque vidéo, le FBI livre le portrait de la victime présumée dessiné par Samuel Little. "Beaucoup de ces décès avaient été initialement classés comme des overdoses ou des morts accidentelles ou sans cause déterminée. Certains corps n'ont jamais été retrouvés" déclare le FBI.

**Une mère et son enfant meurent dans un accident de montgolfière**

Le drame s'est produit le 1er octobre dans un parc d'attractions situé près de la ville de Yantai, en Chine. Une mère de famille, âgée de 31 ans, et son fils de 3 ans sont montés à bord d'une montgolfière. L'engin était censé les emmener à 50 mètres au-dessus du sol mais, pour une raison encore inconnue, les cordes qui retenaient le ballon ont lâché. La maman et son enfant ont été emportés dans les airs, par la montgolfière qui a ensuite explosé. Ils ont chuté dans le vide, avant de s'écraser au sol. Les deux victimes sont mortes sur le coup. Des témoins, horrifiés, ont assisté impuissants à la scène. Une enquête a été ouverte afin d'en savoir plus sur les circonstances de cet accident.

**Un pompier tente d'étrangler une femme puis tente d'en violer une autre**

Dans la nuit du 1er juin 2017, une jeune femme marchait dans un parc de Bordeaux (France) lorsqu'un individu a surgi derrière elle. L'homme a commencé à l'étrangler avec une cordelette. Alors qu'il serrait la gorge de la victime, il a été dérangé par un riverain qui a appelé la police. Dans sa fuite précipitée, le prédateur a laissé la cordelette derrière lui. Six mois plus tard, le 2 décembre, dans le quartier Saint Seurin, une autre jeune femme a été agressée, par un homme, qui lui a imposé une fellation sous la menace d'un couteau avant de disparaître. Dans les deux affaires, l'agresseur a laissé la même ADN. En 2 ans d'enquête, les policiers sont parvenus à identifier plusieurs hommes qui auraient pu se trouver sur les lieux des 2 agressions. Un test ADN a été effectué sur l'un d'eux et a matché avec l'empreinte génétique retrouvée sur les lieux des 2 crimes. Le suspect est un pompier, inconnu des services de police. Il a été interpellé à son domicile et placé en garde à vue. L'une des victimes l'a formellement identifié et, en perquisition, les policiers ont saisi l'écharpe de la victime du viol. L'enquête va désormais devoir déterminer s'il n'a pas fait d'autres victimes.